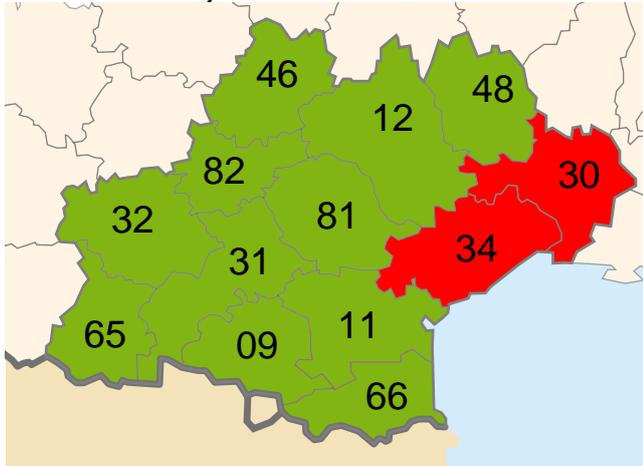
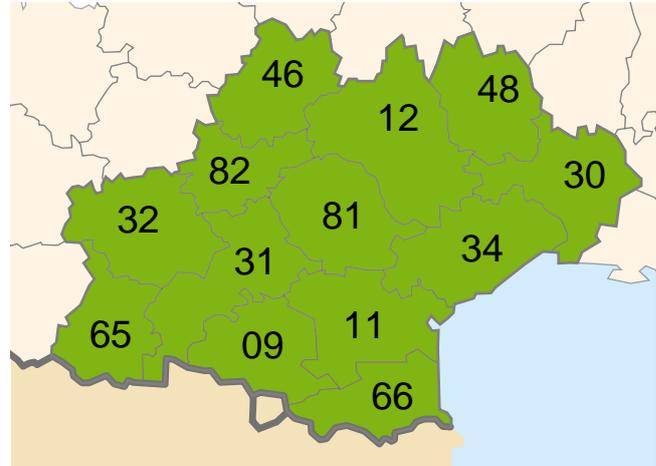


SITUATION

Aujourd'hui le 23/08/2023



Demain le 24/08/2023



Aujourd'hui le 23/08/2023			Départements	Demain le 24/08/2023			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: **Procédure d'alerte*** Procédure d'information Pas de procédure O₃: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂: dioxyde d'azote

* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit pour aujourd'hui mercredi 23 août sur les départements de l'Hérault et du Gard la poursuite de l'épisode de pollution à l'ozone qui a débuté hier.

Pour demain, la situation devrait s'améliorer et l'épisode de pollution devrait prendre fin.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Depuis hier, les conditions météorologiques caniculaires (fort ensoleillement températures élevées) sont favorables à la formation d'ozone sur les départements de l'Hérault et du Gard. Les concentrations en ozone dans l'air ambiant seront toujours élevées aujourd'hui.

EVOLUTION :

Pour demain, jeudi 24 août, les conditions météorologiques devraient permettre une nette diminution des concentrations en ozone sur ces 2 départements. Par conséquent, l'épisode de pollution sera terminé.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

<p>Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p>Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evitez les sorties durant l'après-midi. - Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p>A la maison / au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
<p>Déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
<p>Industriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
 Contact département 30,34 :
 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53



Mesures d'urgence

<http://www.gard.gouv.fr/>
<http://www.herault.gouv.fr/>



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
 ARS Occitanie
 Informations santé, AIR SANTÉ :
 05 61 77 94 44

